

**ACCORD DE SÉCURITÉ SOCIALE
ENTRE
LE CANADA
ET
LA ROUMANIE**

LE CANADA

et

LA ROUMANIE,

ci-après appelés « les Parties »,

RÉSOLUS à coopérer dans le domaine de la sécurité sociale,

ONT DÉCIDÉ de conclure un accord à cette fin, et

SONT CONVENUS des dispositions suivantes :